



La Talloire, méandre de l'Allier à Saint-Vénérand, berceau du saumon atlantique.



Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau

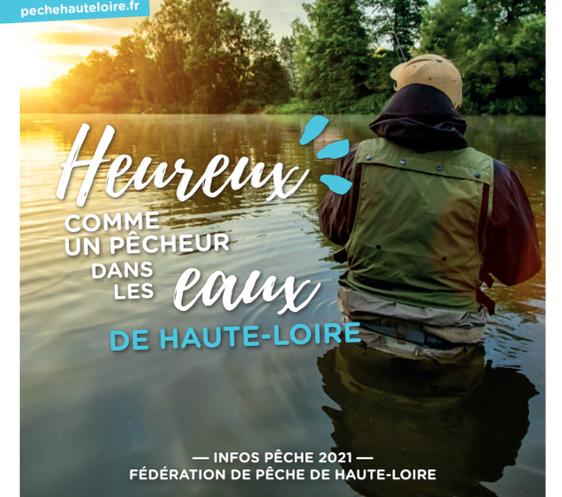
Du 15 février au 15 août 2021, répondez à la consultation du comité de bassin et de l'État, et participez ainsi à la définition de la stratégie pour l'eau et les inondations du bassin Loire-Bretagne.

Répondez au questionnaire en ligne sur le site sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr



La Région Auvergne-Rhône-Alpes... Le Département de la Haute-Loire... La Région Auvergne-Rhône-Alpes... Le Département de la Haute-Loire...

MAISON DU TOURISME Région-nous et patrimoine Haute-Loire... Expérience avec le hashtag #myHauteLoire



Heureux comme un pêcheur dans les eaux de Haute-Loire

— INFOS PÊCHE 2021 — FÉDÉRATION DE PÊCHE DE HAUTE-LOIRE

Hébergements pêche en Haute-Loire

Les + de ces hébergements :

- La proximité de rivières, lacs ou étangs privés,
- La mise à disposition d'informations et de documentations relatives à la pêche, très souvent, la délivrance de cartes de pêche à votre arrivée.

- Des aménagements adaptés (réfrigérateur pour conserver les prises et appâts, point d'eau ou encore vivier),
- Une organisation spécifique (par exemple des heures de petits-déjeuners adaptés ou la mise à disposition de paniers pique-nique),
- Et, très souvent, la passion partagée de votre hôte pour ce loisir, ce qui vous permettra de découvrir les meilleurs coins de pêche...

Table with columns: N°, Nom, Type d'hébergement, Adresse, Coordonnées, Label, Classement, Capacité d'accueil, Nombre de chambres, Divers. Lists various fishing accommodations across Haute-Loire.

*Qualifié par la Maison du Tourisme de Haute-Loire. Mention "pêche" = labelé selon les critères du label concerné.



01



05



04



02

5 raisons de pêcher en HAUTE-LOIRE



03

- 01 • Pour profiter d'un patrimoine piscicole et halieutique remarquable (3 300 km classés en 1^{re} catégorie)
02 • Pour s'immerger dans le lit des rivières sauvages : le Haut-Allier, la Loire, Le Lignon, La Semène, la Dunière...
03 • Pour attraper des poissons emblématiques : Truite Fario, Ombré commun et cristivomers
04 • Pour pêcher sur les terres du Roi Saumon qui revient chaque année frayer dans les Gorges de l'Allier et tenter de l'attraper au lac du Bouchet
05 • Pour se délecter des pépites de la Haute-Loire, le secret le mieux gardé d'Auvergne : crapahuter sur la kyrielle de volcans ou flâner dans les cités de pierres comme Le Puy-en-Velay, patrimoine mondial de l'UNESCO.

www.auvergne-experience.fr

Actions de la Fédération



Moniteurs Guides de pêche



La Fédération a deux missions principales :
- Le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche par toutes mesures adaptées, en cohérence avec les orientations nationales
- La protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental

Pour progresser et apprendre de nouvelles techniques et astuces, faites appel à un moniteur guide de pêche.

Stevee COLIN - www.emotionpeche.com - 06 23 06 70 58
Techniques de pêche à la mouche, aux appâts naturels ou de carnassiers. Séjours d'initiation ou de perfectionnement pour adulte, séjours type père et fils, stages de pêche jeunes, séjours traquer de pêche en canoë sur le Haut-Allier ou à cheval au fil de la Loire sauvage.

Pour assurer ses 2 missions principales, la Fédération engage des actions :
1 / Organise la surveillance de la pêche en Haute-Loire avec les gardes pêche particuliers salariés de la Fédération ou bénévoles des A.A.P.P.M.A. en participant à la répression du braconnage, à la lutte contre la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en œuvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles.

Il vous fera partager sa passion à travers des pêche sauvages et préservés de Haute Loire, sélectionnés pour leurs qualités halieutiques et piscicoles.

Sylvain DEAL - www.despeches.com - 06 82 94 00 44
Pêche à la truite, black-bass, carnassiers. Gorges encaissées, lacs naturels ou rivières de plateaux.

2 / Elabore et met à jour un plan départemental de protection et de gestion piscicole et veille à la compatibilité des actions des associations adhérentes avec ce plan.

Fabien MERCIER - www.auvergne-peche.com - 06 70 86 22 91
Pêche à la truite et à l'ombré aux appâts naturels et à la mouche, sur la haute vallée de la Loire et les gorges de l'Allier ainsi que tous leurs affluents.

Ronald MAHUT - www.lacdemalaguel.fr - 04 71 00 21 49
Initiation et perfectionnement pêche à la mouche, Lac de Malaguet.

3 / Coordonne et subventionne les projets ou travaux d'aménagements souhaités par les A.A.P.P.M.A. y compris les repeuplements.

Mickael MICLET - www.alapechealalouche.fr - 06 42 56 12 76
Pêche à la Mouche axe Allier.

Thierry MILLOT - www.guidepechemouche.com - 06 08 91 04 46
Initiation ou perfectionnement. Truites faries souche atlantique, ombres communs, brochets.

4 / Travaille tout particulièrement sur la restauration de la continuité écologique là où la situation est possible.

Sébastien RICHARD - www.guideperecharier.fr - 06 73 75 14 23
Pêche à la mouche et aux leurres, truites faries sauvages. Rivières du Haut-Lignon. Stages et randos photo.

David SIMON - www.barrage-peche.fr - 06 82 42 21 37
Pêche du carnassier (sandres, brochets, perches) sur les lacs de barrage. Pêche à la truite aux appâts naturels.

A la pêche aux informations

- Associations Agréées du département (AAPPMA)
ALLEGRE : La Truite des Deux Bornes
AURE-SUR-LOIRE : La Gaule Amicale Auréocise
AUXON : La Gaule Auxoisienne
BAS-ER-BASSET : La Gaule Bassoise
BLESLÉ : Syndicat des Pêcheurs du Canton de Blesle
LE CHAMBRON-SUR-LIGNON : La Truite du Lignon
CHANTEUILLES : La Basse Duzges
CHARBONNIER-LES-MINES : Association des Pêcheurs de Charbonnier
CRAPONNE-SUR-AUZON : La Gaule Craponnaise
DUNIERES/RIOTROD : Association de Pêche et de Pisc. de Dunières - Riotrod
GOUDET : Association des Pêcheurs de GouDET - Arlempdes
LANGÉAC : La Gaule Langéacoise
LE MONASTIER-SUR-GAZELLE : La Gaule de l'Air
LE PUY-EN-VELAY : Société de Pêche du Puy
RETOURNAIC : Le Val d'Ance

Tarifs des cartes de pêche en Haute-Loire

- CARTE - PERSONNE MAJEURE - 77,00 €
CARTE INTERFEDERALE - PERSONNE MAJEURE - 100,00 €
CARTE - PERSONNE MINEURE - 21,00 €
CARTE - DECOUVERTE - 12 ans - 6,00 €
CARTE - DECOUVERTE FEMME - 35,00 €
CARTE - JOURNALIERE - 12,00 €
CARTE - HEBDOMADAIRE - 33,00 €

Le Club Halieutique Interdépartemental

Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans les meilleures conditions, en aidant les fédérations qui vous accueillent à mettre en valeur leur domaine piscicole.
2 produits...
La vignette Club Halieutique au prix de 35 €



Règlementation 2021

Les réglementations concernant les réserves de pêche, les parcours « Sans Tuer » et les parcours labellisés, sont à consulter obligatoirement sur le site de la Fédération de Pêche : www.pechehauteloire.fr

Pour plus de renseignements, consulter l'arrêté préfectoral annuel.

LE CLASSEMENT DES COURS D'EAU

LOIRE, en aval du Pont de Chadron. ALLIER, en aval du pont de Saint-Arcons d'Allier. ALLAGNON, en aval du barrage de Lempdes-sur-Allagnon usine hydroélectrique de Chambazon.

BARRAGES de : - Saint-Préjet d'Allier sur l'Ance du Sud, - Passeras sur l'Ance du Nord, - Lavetite sur le Lignon (du mar de Forage à la Levée Marin). TOUS LES PLANS D'EAU communiquant avec les cours d'eau de 2ème catégorie.

1ère catégorie

TOUS LES AUTRES COURS D'EAU DU DEPARTEMENT TOUS LES PLANS D'EAU communiquant avec les cours d'eau de 1ère catégorie.

Limites du Domaine Public Fluvial

LOIRE, en aval de la confluence avec l'Arzon sur la commune de Vorey-sur-Arzon. ALLIER, en aval du pont de Saint-Arcons d'Allier.

Exception à la réciprocity départementale: L'Association Agréée de Pêche « Le Truite du Lignon » (siège social : Le Chambon-sur-Lignon) n'accorde pas la réciprocity départementale. Les dispositions relatives à cette réciprocity, ainsi que les avantages du Club Halieutique ne lui sont pas applicables. Pour la pêche sur ses lots se renseigner directement auprès d'elle. Son adhésion ne donne pas accès à la pêche au Barrage de Lavalette. trueditlignon.free.fr

PRINCIPALES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

1 - Temps et heures d'interdiction Se reporter au tableau des dates d'ouverture de la pêche. Heure légale : la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher. There a prendre en considération est l'heure solaire locale.

2 - En action de pêche Vous devez être porteur de votre carte de pêche avec la cotisation pêche et milieux aquatique (avec photo d'identité) pour les cartes interdépartementales, personne majeure et mineure, article R 438-3 du code de l'environnement et pouvoir justifier de votre identité aux agents chargés de la police de la pêche.

3 - Nombre de captures autorisées Le nombre de captures de salmonidés autorisées par pêcheur et par jour, est fixé à sept (7) dont un maximum de un (1) ombre commun.

Exceptions : - Sur la Loire, de l'entrée du fleuve dans le département de la Haute-Loire (communes de Lafarre et de Salettes) jusqu'à la confluence avec la Suisse (commune de Besaulieu), le nombre de captures de salmonidés, autorisées par pêcheur et par jour, est fixé à quatre (4) truites et zéro (0) ombre commun.

- Sur la Méjeanne, la Langougnolle et l'Holme nombre de captures de salmonidés, autorisées par pêcheur et par jour, est fixé à quatre (4) truites et zéro (0) ombre commun. - Sur la rivière la Borne entre le Pont d'Estrouillais jusqu'à la confluence avec la Loire (commune du Puy-en-Velay), soit environ 4 200 m, le nombre de captures de salmonidés autorisées est fixé à trois (3) par pêcheur et par jour.

- Sur la rivière la Dunière entre la passerelle des Drytes et la passerelle en bois au niveau du camping de Vaubarlet (commune de Sainte-Sigolène) soit environ 1 200 mètres, le nombre de captures de salmonidés autorisées est fixé à trois (3) par pêcheur et par jour.

- Sur la rivière l'Auze du pont de Chambonnet jusqu'à la confluence du Lignon (commune d'Yssingeaux) soit environ 1 400 mètres, le nombre de captures de salmonidés est fixé à trois (3) par pêcheur et par jour.

Quota carnassiers (sandre ou brochet) : limité à 3 carnassiers par jour et par pêcheur dont 1 brochet maximum.

4 - Procédés et modes de pêche autorisés

En 1ère catégorie, on ne peut pêcher qu'à l'aide : - D'une seule ligne montée sur canne, munie de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus. - De 6 balances à écrevisse.

En 2ème catégorie, il est permis de pêcher à l'aide de 4 lignes montées sur cannes et munies chacune de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus. La pêche de la carpe la nuit est autorisée uniquement avec un hameçon simple et aux esches végétales sur les secteurs autorisés.

5 - Procédés et modes de pêche interdits

Pendant la période d'interdiction spécifique du brochet (du 1er février au 23 avril) la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux autres leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite sauf : - LA LOIRE en amont du barrage de Saint-Blaise, commune de Cussac-sur-Loire, - LE LIGNON au barrage de Lavalette (sauf du 14 mars au 23 avril), - LA LOIRE au barrage de Grandgent (sauf du 14 mars au 23 avril).

A Bas-en-Basset la pêche en Float-tube est autorisée uniquement sur les étangs violet et gris et seulement du 1er juillet au 31 décembre « sans tuer ».

A Brioude et Fontannes la pêche en Float-tube est autorisée sur l'étang Chevalier.

Il est interdit d'utiliser comme appât ou amorce : les œufs de poissons et en 1ère catégorie les asticots et autres larves de diptères (tina - fist-fist - bouses - vers de vase - etc). Sont strictement interdits les modes de pêche suivants : main, engins et lest, épervier, appareils, armes à feu, fagots, etc...

6 - Dispositions diverses Quand un cours d'eau ou un plan d'eau est mitoyen entre deux ou plusieurs départements, il est fait application sur les deux rives des dispositions de pêche les moins restrictives applicables dans les départements concernés.

Il est interdit aux pêcheurs amateurs de vendre le produit de leur pêche et à toute autre personne de l'acheter ou de le commercialiser.

PÉRIODES D'OUVERTURES 1ère catégorie Ouverture générale 13 mars au 19 septembre 2021 inclus

Truite fario Ouverture du 13 mars au 19 septembre 2021 inclus

Truite arc en ciel Ouverture du 13 mars au 19 septembre 2021 inclus

Ombre commun Ouverture du 15 mai au 19 septembre 2021 inclus

Ecrevisse américaine Ouverture du 13 mars au 19 septembre 2021 inclus

Anquille jaune Dates d'ouverture fixées ultérieurement par arrêté ministériel Anquille argentée Pas d'ouverture en 2021

Brochet Ouverture du 24 avril au 19 septembre 2021 inclus

Grenouille verte et grenouille rousse Ouverture du 1er août au 15 septembre 2021.

2ème catégorie Ouverture générale du 1er janvier au 31 décembre 2021

Truite fario Ouverture du 13 mars au 19 septembre 2021 inclus

Truite arc en ciel Ouverture du 1er janvier au 31 décembre inclus, sauf sur l'Allier et l'Allagnon ouverture seulement du 13 mars au 19 septembre 2021 inclus

Ombre commun Ouverture du 15 mai au 31 décembre 2021

Ecrevisse américaine Ouverture du 1er janvier au 31 décembre 2021

Anquille jaune Dates d'ouverture fixées ultérieurement par arrêté ministériel Anquille argentée Pas d'ouverture en 2021

Brochet Ouverture du 1er janvier au 31 janvier 2021 inclus et du 24 avril au 31 décembre 2021 inclus

Sandre Ouverture du 1er janvier au 14 mars 2021 inclus et du 5 juin 2021 au 31 déc. 2021 inclus

Blackbass Ouverture du 1er janvier au 14 mars 2021 inclus et du 5 juin au 31 déc. 2021 inclus au plus ou de 3 mouches artificielles au plus.

Grenouille verte et grenouille rousse Ouverture du 1er août au 19 septembre 2021.

Sauf sur la Loire de 200 m en amont du Pont d'Aurec-sur-Loire jusqu'à la confluence de la Semène soit 3 km, ouverture du 1er janvier au 31 janvier 2021 et du 5 juin au 31 décembre 2021.

TAILLE MINIMA DE CAPTURE DES POISSONS

- Truite et saumon de fontaine - L'Allier, La Loire 25 cm

- L'Alagnon, l'Orival et ses affluents, la Langougnolle, la Méjeanne, la Gazeille et ses affluents (sauf Rousseau la Pissarelle et Rousseau le Crozelet), la Laussoune et ses affluents, la Gagne (à l'aval de la confluence de l'Auhépin), la Borne (en aval de la confluence avec le Marfan), le Lignon, la Dunière (à l'aval du Pont de Bertholet à Dunières), l'Ance du Nord, la Semène 23 cm

- La Borne (en amont du Pont de la Rochelambert), la Dunière (en amont du Pont de Bertholet à Dunières), ainsi que tous les autres cours d'eau du département... 20 cm

- Ombre commun - Taille légale de capture 35 cm

- Brochet - Taille légale de capture 60 cm

- Sandre - Taille légale de capture 50 cm

- Black bass - Taille légale de capture 30 cm

- Ecrevisse américaine - Pas de taille, pas de quota

ML : la longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée. * Sur la Loire de Forage dans le département jusqu'à la confluence de la Suisse la taille légale de capture autorisée est de 25 cm à 35 cm maximum. ** Sur le barrage de Lavalette la taille légale de capture du brochet est fixée de 60 cm à 80 cm maximum.

Il est interdit aux pêcheurs amateurs de vendre le produit de leur pêche et à toute autre personne de l'acheter ou de le commercialiser.

Les permis sont disponibles ici

Fédération de Pêche 43 : 04 71 09 09 44 Mairie de Cayres : 04 71 87 30 88

Châtel du lac du Bouchet : 04 71 57 30 22 Bar tabac du Bouchet Saint Nicolas : 04 71 57 32 32

Animations Estivales 04 71 09 09 44 Venez vous initier à la pêche à bord d'un bateau basé équipé par un animateur de la Fédération de Pêche 43.

30€ PAR JOUR

Réseau hydrographique et services pêche de Haute-Loire



Pour mémoire, il est interdit au pêcheur de remettre à l'eau les spécimens des espèces exotiques envahissantes suivantes : Pseudorasbora, Ecrevisse américaine, Ecrevisse de Californie, Ecrevisse signal, Perche soleil

LÉGENDE

Plans d'eau en réciprocity totale avec la Carte de Pêche Haute-Loire

- 1 Barrage de Lavalette 2 Etang des Vigeries à Vezoux 3 Etangs de Bas-en-Basset 4 Etang Robert à Brioude 5 Etang Chevalier à Fontannes 6 Etangs des Gravières à Chanteuges 7 Etang du Grand Pré à Charbonnier les Mines 8 Etang Roger Janisset à Monistrol-sur-Loire 9 Etang La Garnassoue à Salzuit 10 Etang de Berbezit à Berbezit 11 Bassin du Pont à Pont-Salomon 12 Plan d'eau de Coubon à Coubon 13 Etang de Chazelle à St André Chalencou 14 Plan d'eau de Saint-Didier à Saint-Didier-en-Velay 15 Plans d'eau Aimé Devoit et Lefebvre à Sainte-Florine 16 Plan d'eau de l'île à Vézezeux 17 Plans d'eau du Chambon et de Collandre à Solignac-sur-Loire 18 Plan d'eau de Ritorid à Ritorid 19 Plan d'eau du Pechay à Costarous 20 Plan d'eau de St Paul de Tartas

Plans d'eau en réciprocity totale avec la Carte de Pêche Haute-Loire et un supplément

- 21 Plan d'eau du Breuil à la Chaise-Dieu 22 Plan d'eau de Céaux d'Allègre à Céaux d'Allègre 23 Plan d'eau de Bathelane à Tence 24 Plan d'eau de Lachamp à Saugues

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE : Suite à de nombreuses infractions relevées, nous vous rappelons que la pêche aux leurres en 2ème catégorie est interdite durant la période de fermeture de la pêche du brochet ! Sauf exception ! Il faut se référer à l'arrêté préfectoral en vigueur.

Plans d'eau et étangs en gestion privée 25 Le Moulin des Merles à Champclouse - 06 35 95 62 32 26 Les Étangs du Bord de Loire à Saint-Vincent - 06 50 98 62 25

- 27 Etang de pêche « l'Arc en Ciel » à Vorey-sur-Arzon - denis.fraisse@srf.fr - 06 87 52 26 48 28 Les Moulins du Bouchat au Mazet-Saint-Voy - www.les-moulins-du-bouchat.fr - 06 75 02 37 68 29 Etang de Pêche à Champagnac le vieux - www.champagnaclevieux.fr - 04 71 76 30 53 30 Plan d'eau de «La Buanterie» à Chavaniac Lafayette - etiane.borel@orange.fr - 04 71 77 59 50 31 Les étangs de Bergognoux à Saugues - lesetangsdesbergognoux.e-monsite.com - 06 38 64 65 40 32 Etang du Repos à Siaugues-Sainte-Marie - etangfarges@multimania.com - 06 11 95 52 17 33 Etangs du Pêché à Boisset - christophe.brottes@wanadoo.fr - 04 71 75 25 34 Etang du Villard à Sainte Sigolène - www.lesmarchesduvelay-tourisme.fr - 04 71 66 13 07 35 Pêche à la Mouche au Lac de Malaguet à Montet - www.lac-de-malaguet.com - 04 71 00 21 48 36 Le Lac du Bouchet à Cayres - www.pechehauteloire.fr - 04 71 09 09 44

Retrouvez sur notre site www.pechehauteloire.fr rubrique « Pêcher en Haute-Loire » :

- Une cartographie précise des parcours spécifiques (sans tuer, carpe de nuit, labellisé...)
- Une cartographie des postes de pêche par personne à mobilité réduite.
- Ainsi que tous les documents réglementaires dans la rubrique « documents téléchargeables ».

Attention renouvellement des réserves pour la période 2021/2023.

Conditions d'accès aux plans d'eau gérés par les AAPPMA ou la Fédération

GESTIONNAIRE	SURFACE EN HA	NOM	CAL.	STREY EN HA	NO. CARNES AUTORISÉES	SUPPL. MEAT	CARPE DE NUIT	PHB
Allègre	0,5 Ha	Plan d'eau de Céaux d'Allègre	1er	Libre	1	(x)	(x)	(x)
Aurec-sur-Loire	0,1 Ha	Plan d'eau d'Aurec sur Loire	2er	CLOSE	1	(x)	(x)	(x)
Auzon	0,7 Ha	Etang des Vigeries	2er	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Bas-en-Basset		n°1 Vert	2er	Libre	4	(x)	(x)	(x)
Bas-en-Basset		n°2 Vert bis	2er	Libre	4	(x)	(x)	(x)
Bas-en-Basset		n°3 Rose	2er	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Bas-en-Basset		n°4 Marron	2er	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Bas-en-Basset		n°5 Violet	2er	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Bas-en-Basset		n°6 Gris	2er	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Bas-en-Basset		n°7 Bleu	2er	Libre	4	(x)	(x)	(x)
Bas-en-Basset		n°8 Rouge	2er	Libre	4	(x)	(x)	(x)
Bas-en-Basset		n°9 Orange	2er	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Bas-en-Basset		n°10 Jaune	2er	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Bas-en-Basset		n°11 Beige	2er	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Bas-en-Basset		n°12 Mauve	2er	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Bas-en-Basset		n°13 Bleu ciel	2er	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Brioude	6 Ha	Etang Robert	Ri	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Brioude	14 Ha	Etang Chevalier	Ri	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Chanteuges	0,8 Ha	2 Etangs des Gravières	Ri	CLOSE	1	(x)	(x)	(x)
Charbonnier les mines	2 Ha	Etang du Grand Pré (63)	2er	Libre	4	(x)	(x)	(x)
Craponne-sur-Arzon	0 Ha	Plan d'eau de Beaune sur Arzon	1er	Libre	1	(x)	(x)	(x)
Dunieres-Riotord	0,3 Ha	Etang de pêche de Ritorid	1er	Libre	1	(x)	(x)	(x)
Goudet	6 Ha	Marais de la Sauvetat	Ri	CLOSE	1	(x)	(x)	(x)
Goudet / Fédération	6,6 Ha	Plan d'eau du Pechay	1er	Libre	1	(x)	(x)	(x)
Monistrol-sur-Loire	0,58 Ha	Plan d'eau Roger Janisset	2er	Libre	2	(x)	(x)	(x)
Paulhaquet	2,5 Ha	La Garnassoue (Salzuit)	2er	CLOSE	2	(x)	(x)	(x)
Paulhaquet/St Pal de Senouire	0,5 Ha	Berbezit	1er	Libre	1	(x)	(x)	(x)
Pont Salomon	0,3 Ha	Bassin du Pont	2er	Libre	1	(x)	(x)	(x)
Le Puy-en-Velay	1,2 Ha	Plan d'eau de Coubon	2er	Libre	4	(x)	(x)	(x)
Le Puy-en-Velay / Fédération	0,5 Ha	Plan d'eau de St Paulien	Ri	CLOSE	2	(x)	(x)	(x)
Retournac	0,4 Ha	Etang de Chazelle	Ri	CLOSE	1 ou 2	(x)	(x)	(x)
Saint-Didier en Velay	0,3 Ha	Plan d'eau de St Didier	1er	Libre	1 ou 2	(x)	(x)	(x)
Ste-Florine-Megecoste	0,7 Ha	Plan d'eau Aimé Devoit	Ri	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Ste-Florine-Megecoste	4,6 Ha	Plan d'eau de l'île	Ri	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Ste-Florine-Megecoste	6 Ha	Plan d'eau Lefebvre (l/4 plan d'eau)	Ri	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Ste-Florine-Megecoste	0,42 Ha	Plan d'eau de la Plage	Ri	CLOSE	4	(x)	(x)	(x)
Saint-Pal De Senouire	2,65 Ha	Plan d'eau du Breuil	1er	Libre	1	(x)	(x)	(x)
Saugues	2,41 Ha	Plan d'eau de Saugues	Ri	Libre	2	(x)	(x)	(x)
Solignac-sur-Loire	0,88 Ha	Plan d'eau du Chambon	Ri	CLOSE	1	(x)	(x)	(x)
Solignac-sur-Loire	0,13 Ha	Plan d'eau de Collandre	Ri	CLOSE	1	(x)	(x)	(x)
Solignac-sur-Loire	0,48 Ha	Plan d'eau de St Paul de Tartas	Ri	CLOSE	1	(x)	(x)	(x)
Tence/Montfaucon	1,4 Ha	Plan d'eau de Bathelane	1er	Libre	1	(x)	(x)	(x)

Ri : règlement intérieur. Pour plus d'information sur la réglementation de la pêche de loisir sur les plans d'eau, ne pas hésiter à contacter l'A.A.P.P.M.A. gestionnaire et à consulter les panneaux d'affichage ainsi que les règlements intérieurs.



Barrage de Lavalette : zone de pêche en barque/Float-Tube

RÈGLEMENTATION PÊCHE EN BARQUE OU FLOAT-TUBE

Inscription obligatoire sur le site internet de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire www.pechehauteloire.fr pour la pêche en barque ou en Float-tube.

- Moteur thermique prescrit sur l'embarcation.
- Seul le moteur électrique est autorisé.
- Limité à 20 embarcations par jour.
- Float-Tube autorisé.

LES CARNASSIERS

Brochet : je peux conserver ce poisson du 1er janvier au 31 janvier 2021 et du 5 juin au 31 décembre 2021. Taille légale de capture de 60 cm à 80 cm maximum.

Sandre : je peux conserver ce poisson du 1er janvier au 14 mars 2021 et du 5 juin au 31 décembre 2021. Taille légale de capture : 50 cm.

Quotas : 3 carnassiers maximum (sandre ou brochet) par jour/pêcheur dont un brochet maximum.

ATTENTION Taille légale de capture du brochet de 60 cm à 80 cm maximum



LÉGENDE

- Route principale, Route secondaire, Chemin piédestre, Réserve temporaire pêche interdite du 1er mai au 30 septembre, Parking, Pêche interdite, Embarcadere obligatoire pour la pratique de la pêche en barque. Aucun véhicule ni remorque ne doivent stationner au bord du plan d'eau.

Pêchez ces conseils sans modération !

Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ? Ces conseils vous concernent : Évitez de pêcher près des lignes électriques, Tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique, Soyez vigilants aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque, Renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.



Parcours labellisés « Passion » par la Fédération Nationale et « Respirando »

Destinés aux pêcheurs confirmés, ces sites de pêche ont été labellisés pour la qualité de l'environnement, leurs gestions piscicoles particulières et leurs aménagements.

- 37 Borne à Espaly 38 Semène à Saint-Didier-en-Velay 39 Loire au Pont de Chadron



Parcours « Pêche Facile »

1ère catégorie, réciprocity interdépartementale. Dérèvements réguliers de truites Arc-en-ciel de mars à septembre. L'Auze à Versilhac (AAPPMA Yssingeaux) La Borne au Puy-en-Velay (AAPPMA du Puy-en-Velay) La Dunière à Vaubarlet (AAPPMA de Sainte-Sigolène)

Parcours « Sans Tuer », pour les infos détaillées consulter notre site www.pechehauteloire.fr

Parcours Trophée sur la Loire en amont du pont de Coubon (Union Halieutique Loire Amont et Fédération)

Siège des AAPPMA de Haute-Loire Hébergements spécialisés pêche (liste au dos)